

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Décembre 2019**

**OBJET : OPH Habitat Marseille Provence: aide départementale à la création d'un jardin partagé sur le site de la Marine à Marseille 14ème arr.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH Habitat Marseille Provence pour la création d'un jardin partagé sur le site de la Marine bleue à Marseille 14ème arr, une subvention d'un montant de 38.000 € sur un coût prévisionnel TTC de 187.757 €
- d'autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de cette aide présentée en annexe,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe II du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**